

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 575

Rubrik: Santé

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nauté de l'Arche — cette «famille de familles» — est proche de celle des Bénédictins. Or, la Règle de Saint-Benoît résiste, admirablement, depuis quinze siècles...

(Sociologues et politologues feraient d'ailleurs bien de se pencher sur les «constitutions ecclésiastiques» d'un certain nombre d'Ordres religieux. Autonomie de la communauté, décentralisation du pouvoir, fédéralisme, autogestion... sont à mille lieues d'être des utopies! Ce sont même les seules formes d'organisation sociale et politique qui aient résisté au temps.)

* * *

Mais bref.

Les œuvres de del Vasto sont là.¹ Inutile d'en dire plus, de commenter, de résumer. Voici également l'adresse de la communauté de l'Arche: La Borie Noble — Ceilhes — 34260 Le Bousquet d'Orb (Hérault). France.

Et n'oubliez pas le salut de votre âme.

Gil Stauffer

¹ Aux Editions Denoël (et certains en Livres de Poche).

Encore à propos de livres.

Aux éditions de l'Aire-Journal de Genève, *L'arrache-plume*. Chroniques de littérature romande 1965-1980, de Georges Anex.

Étonnant Georges Anex! Plus que de «chroniques», il s'agit ici de re-crétions, l'auteur étant l'un des très rares critiques — d'ici et même de France — à avoir sa voix, son style, son écriture, qui lui permettent, dans ses meilleurs textes, une sorte de collaboration sympathique avec l'écrivain dont il parle. Je dirais qu'il a ses «charmes», pour employer le terme de Valéry. Ceci ne va pas sans un léger inconvénient: si séduisantes ses chroni-

ques, si enjôleuses qu'il gagne la partie aussi bien en parlant (le plus souvent) de maîtres-livres — et c'est Corinna Bille, Catherine Colomb, Cherpillod, Haldas, Mercanton, Pinget, Alice Rivaz, Gustave Roud et beaucoup d'autres — que lorsqu'il condescend (fort rarement!) à présenter des navets!

Ainsi voit-on des critiques d'art parler indifféremment de Soutter ou de Gleyre, toujours également persuasifs!

J. C.

SANTÉ

Une autre voix chez les médecins

Conflit entre caisses-maladie et médecins à Genève. Aujourd'hui les négociations sont au point mort et, en l'absence d'une nouvelle convention, les assurés de la «classe II», soit la plus grande partie des membres des caisses-maladie, devront peut-être payer des notes d'honoraire dépassant largement le montant remboursé par leur caisse.

Conférences de presse et communiqués: les parties en présence se sont vigoureusement expliquées en public ces derniers jours. L'événement, dans ce conflit, c'est l'affirmation, du côté des médecins, d'une voix divergente, d'une voix qui défend des positions qui vont au-delà de la simple défense d'intérêts corporatistes, la voix de l'Association des médecins progressistes qui, il faut le dire, n'a reçu que quelques maigres échos dans la presse traditionnelle.

UNE MINORITÉ DE «REQUINS BLANCS»

Ci-dessous, le diagnostic de cette association que nos lecteurs mettront en perspective du travail consacré aux subventions à l'assurance-maladie que nous venons de publier dans ces colonnes (DP 572

et 573). La démonstration est genevoise, mais les enjeux qu'elle recouvre touchent à l'organisation de la santé en général dans notre pays:

Après l'introduction d'une franchise systématique pour toute nouvelle feuille maladie, l'introduction l'an dernier de la taxe hospitalière de Fr. 15.— et des hausses récentes de cotisations allant jusqu'à 20%, la couverture des frais se réduit comme une peau de chagrin pour la plupart des patients.

Le bureau de l'Association des médecins de Genève a monté ce coup de force dès décembre 1980, après avoir présenté à ses membres la situation économique des médecins de manière unilatérale, sans jamais présenter le point de vue des caisses-maladie. Il a fait signer à ses membres un chèque en blanc pour des revendications financières qui ne prennent aucunement en compte l'inflation des frais de santé pour la collectivité.

Les augmentations sont les suivantes:

— consultations et visites: + 43% par rapport à 1979;

— prestations techniques: hausse globale de 3,5%.

Ces hausses tarifaires sont même supérieures aux plus fortes demandes des médecins lors des négociations de 1979 avec les caisses-maladie.

L'Etat osera-t-il capituler devant une revendication à caractère hautement inflationniste, alors que le volume des honoraires médicaux croît déjà chaque année de 7 à 8%, sans que les tarifs changent, du fait de l'augmentation du nombre de praticiens, d'un recours plus extensif à des techniques onéreuses et de la manipulation des tarifs par «une minorité de requins blancs» encore intouchable.

Notre association dénonce une telle nouvelle hausse des frais médicaux ambulatoire: le volume global des dépenses pour les frais médicaux et pharmaceutiques ne doit en aucune manière augmenter, seule la répartition doit changer.